

18 février 2015

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 février 2010 de M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Endri Gega, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet: «Grandes traversées cyclables à Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser, à partir des tronçons existants entre les communes environnantes et la ville, des traversées cyclables en continu et dans les deux sens;
- de travailler en concertation avec la Direction générale de la mobilité pour les réalisations à venir;
- de proposer deux traversées prioritaires par rive, soit:
 - a) douane de Moillesulaz, route de Chêne, pont du Mont-Blanc, Cornavin;
 - b) Grand-Lancy, Acacias, Henri-Dunant, Georges-Favon, pont de la Cou-louvrenière, Cornavin, direction Jardin botanique;
 - c) Meyrin, Bouchet, Servette, Cornavin;
 - d) Budé, Moillebeau, rue de Lausanne, Cornavin.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à l'adoption du plan directeur cantonal de la mobilité douce, un travail visant à compléter et sécuriser de façon prioritaire huit grandes pénétrantes cyclables a été initié courant 2012, en partenariat avec la Direction générale de la mobilité (actuelle Direction générale des transports, DGT), avec l'objectif d'offrir aux usagers des itinéraires plus directs, continus et sécurisés à travers le canton, en direction et en provenance de la Ville de Genève.

Les huit axes concernés desservent divers lieux et communes: Versoix, Préveessin, Satigny, Vernier, Onex, Chancy, Sézegnin, Soral, Certoux, Corsier, Saint-Julien, Gaillard ainsi que le CERN. La DGT a engagé un processus de concertation et d'échanges avec les communes concernées, dont la Ville de Genève. Les associations telles que l'Association transports et environnement (ATE), Pro Vélo ou le TCS ont été associées à cette démarche.

Les études ont été menées sur les quatre axes suivants qui aboutissent en Ville de Genève: CERN-Préveessin, Chancy-Sézegnin-Onex, Soral-Certoux, Corsier. Les projets ont été partiellement réalisés ou sont en cours de procédure admi-

nistrative, notamment l'axe Corsier qui fait l'objet d'un dossier d'autorisation de construire déposé en 2013 pour une piste cyclable bidirectionnelle sur le territoire de la Ville de Genève.

Les études sont actuellement en cours sur les axes Satigny-Vernier et Versoix.

Cette démarche répond à la première invite de la motion soit réaliser des traversées cyclables en continu et dans les deux sens, à partir des tronçons existants entre les communes environnantes et la Ville.

Concernant la deuxième invite, la Ville de Genève travaille sur l'ensemble des projets d'aménagements cyclables en collaboration avec la DGT et consulte régulièrement Pro Vélo, dans le cadre de séances ad hoc et d'échanges réguliers avec les représentants des associations d'usagers du domaine public, plusieurs fois par année.

Les traversées cyclables prioritaires proposées dans la motion font l'objet d'études dont l'avancement varie en fonction des diverses contraintes liées à l'évolution des projets en cours. Les réalisations depuis le dépôt de la motion en 2010 sont mentionnées ci-dessous, ainsi que les études en cours et à venir.

Douane de Moillesulaz, route de Chêne, pont du Mont-Blanc, Cornavin

La route de Chêne est équipée de bandes cyclables pratiquement sur son ensemble. Le tronçon restant à aménager fait l'objet d'une étude dans le cadre de l'aménagement de la gare des Eaux-Vives. Sa réalisation est prévue au terme de la mise en place du CEVA. La rue de la Terrassière et le cours de Rive feront l'objet d'une étude en lien avec l'aménagement du secteur de Rive. La réalisation de l'aménagement cyclable sur le pont du Mont-Blanc est dépendante de l'avancement du projet de passerelle piétonne, qui permettrait de libérer un des trottoirs du pont pour y faire circuler les vélos à double sens. Les rues Pictet-de-Rochemont, Versonnex, du Mont-Blanc et de Chantepoulet feront l'objet d'une étude d'opportunité courant 2015, visant à évaluer les marges de manœuvre pour l'intégration d'aménagements cyclables compte tenu des charges de trafic importantes que cet axe doit continuer à écouler selon la politique cantonale.

Grand-Lancy – Acacias – Henri-Dunant – Georges-Favon – pont de la Coulouvrenière, Cornavin, direction Jardin botanique

Le maillon manquant pour équiper cet axe est l'équipement du boulevard Georges-Favon. Ce dernier fera l'objet d'une étude de faisabilité en 2015, afin d'évaluer les impacts sur les autres mobilités et permettre un arbitrage.

Meyrin – Bouchet – Servette – Cornavin

Cet axe a fait l'objet de l'étude susmentionnée pilotée par la DGT (pénétrante de mobilité douce). Des compléments et améliorations aux aménagements existants ont été apportés. Des améliorations ponctuelles sont encore en traitement au niveau de la rue de l'Orangerie et à proximité de Cornavin.

Budé – Moillebeau – rue de Lausanne – Cornavin

L'itinéraire passe par la zone 30 km/h du Petit-Saconnex, aménagée pour les cycles. L'avenue Trembley a été équipée entre la rue de Moillebeau et le chemin des Crêts. Les rues de Moillebeau et du Vidollet ont été dotées d'aménagements cyclables à la montée. Compte tenu de l'espace limité et des contraintes concernant le stationnement et le maintien des voies de circulation, il n'a pas encore été possible d'équiper ces axes à la descente. La rue du Grand-Pré a été équipée à la descente entre les rues Hoffmann et de Vermont. Le projet d'aménagement cyclable à la montée est en cours. Dans le secteur, la liaison entre la rue des Fontaines-Saintes et l'avenue de la Forêt a été ouverte et le chemin des Coudriers entre l'avenue Trembley et le chemin du Pommier équipé d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani